



Restitution de permis de conduire

Par **robroy**, le **09/09/2010 à 13:03**

Bonjour, rna la suite d'une ordonnance pénale j'ai été condamné a payer 300 euros d'amende + 45 jours de suspension. le 24/06/10 j'ai du remettre mon permis de conduire au commissariat d'harfleur(76) d'ou je suis habitant , ce jour la je n'ai pu donner qu'une declaration de vol car mais papier mon été derobé dans ma voiture quelque jours auparavant. la date de ma restitution été le 09/08/10 je me suis présenté ce jour ci au commissariat et là on me dit que tout permis suspendu 45 jours ne revient pas au commissariat mais a la prefecture du havre (76) d'ou j'appartient ou a la prefecture d'evreux (ou j'ai commis mon excès de vitesse) . j'ai appeler la prefecture d'evreux et il m'ont dit que les permis retourner au commissariat!!!! je ne sais pas quoi faire? qui appeler? et pendant ce temps je roule pour aller au travail tout en sachant que je ne pourrais pas presenter mon permis lors d'un controle routier.pouvez-vous m'aider en me guidant vers le service qui aura a coup sur non pas mon permis mais ma declaration de vol pour que je puisse refaire un permis de conduire? merci

Par **jeetendra**, le **09/09/2010 à 17:46**

Bonsoir, c'est la Préfecture du Havre, département de résidence qui a en sa possession votre permis de conduire, appelez les, avez vous passé la visite médicale, cordialement.